



ASSOCIATION DES COURS PRIVÉS DE PROMOTION SOCIALE DE LA COIFFURE DU RHONE

OBJECTIFS

PREPARATION AUX EXAMENS DU BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE :

- Option A : Dominante **STYLISTE – VISAGISTE**

- Option B : Dominante **COLORISTE – PERMANENTISTE**

La formation se prépare sur 2 ou 3 années (dans le cas d'absences trop fréquentes), compte tenu de l'Article 3 de l'arrêté du 10 Novembre 1989 :

Art. 3

- Les candidats au Brevet Professionnel COIFFURE se présentant à l'ensemble des unités du diplôme ou à la dernière unité ouvrant droit à la délivrance du diplôme doivent remplir les conditions de formation et de pratique professionnelle précisées aux articles 4 et 5 ci-après.

Art. 4

- Les candidats préparant le Brevet Professionnel COIFFURE par la voie de la formation professionnelle continue doivent justifier d'une formation d'une durée de quatre cent quatre vingt heures minimum.

Art. 5

- Les candidats doivent également justifier d'une période d'activité professionnelle :

- soit de cinq années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé
- soit de deux années effectuées à temps plein ou à temps partiel dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé, s'ils possèdent un diplôme ou titre homologué classé au niveau V .



ASSOCIATION DES COURS PRIVÉS DE PROMOTION SOCIALE DE LA COIFFURE DU RHONE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1) CLASSES DE PROMOTION SOCIALE (Cours du Lundi)

Les inscriptions se prennent sur Rendez-vous auprès de nos bureaux aux :

COURS PRIVÉS DE COIFFURE - 22 RUE D'ALGERIE - 69001 LYON

(Demandez Karine)

De préférence **avant le 10 SEPTEMBRE**

Constitution du dossier :

- **2 Photos d'identité** marquée à votre nom
- **Photocopie du C.A.P.** ou attestation justifiant de 3 années de Formation
- **Photocopie de la carte d'identité ou Carte de séjour**
- **un curriculum Vitae**
- **Un chèque de 1 500 €** libellé à l'ordre des Cours Privés de Coiffure, pour l'année scolaire (Possibilité d'effectuer 4 règlements)

Possibilité de PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION, les dossiers doivent être faits

IMPERATIVEMENT 1 MOIS AVANT LE DEBUT DES COURS.

Pour tous renseignements, prenez contact avec nos bureaux



ASSOCIATION DES COURS PRIVÉS DE PROMOTION SOCIALE DE LA COIFFURE DU RHONE

2) CLASSES DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les inscriptions se prennent **dès l'obtention du C.A.P. soit au mois de JUILLET** sur place. **(Prendre Rendez-vous auprès de nos bureaux).**

Coût de la Formation :

La Formation est **prise en charge par l'OPCAMS** soit 3367,20 € par an.

Une indemnité tutorale de 230 € par mois pendant 6 mois à partir du 6^{ème} mois du début du contrat sera versée au tuteur.

A) DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE SALARIE :

- **Photocopie du C.A.P ou relevé de notes**
- **2 Photos d'identité** marquée à votre nom
- **Photocopie de la carte d'Identité ou Carte de Séjour**
- **Photocopie de la carte vitale**
- **Un Curriculum Vitae**
- **Un Chèque de caution de 150 € (non encaissé)**

B) DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR :

- **Le Contrat de Professionnalisation** (document qui est retiré auprès de La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi : 8/10, rue du Nord 69100 VILLEURBANNE)
- **Le N° de SIRET du Salon**
- **Un R.I.B. du salon**
- **Tampon du Salon**